



Parce que VOUS nous avez fait confiance, aux élections professionnelles 2014



est la 1^{ère} organisation syndicale pour tous les personnels administratifs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et jeunesse et sports

Avec tous ses élus,



aura à cœur de se montrer digne de cette confiance.

Une représentativité qui conforte notre projet et nos revendications immédiates

EDITO

Chers collègues,
Les électeurs, vous-mêmes, avez permis à notre syndicat de maintenir sa représentativité dans l'académie de Créteil.
Les résultats sont certes inférieurs à nos résultats nationaux et nous placent en deuxième position chez les personnels administratifs. Nous sommes largement en tête en catégorie A, et en deuxième position en B et C. Ces résultats, obtenus dans un contexte local complexe, sont pour nous un encouragement.

Les responsables de la section académique, l'échéance électorale maintenant terminée, sont déterminés à défendre dans la durée vos conditions de travail, dans tous les lieux d'exercice de l'académie.

Nous serons d'autant plus forts que nous serons nombreux. Il n'est pas trop tard pour rejoindre notre syndicat, qui sans démagogie, sans outrance, mais avec force, avec son réseau d'élus, défend au quotidien vos droits et votre dignité.

N°12 de décembre 2014

Dans l'ensemble du territoire, nous sommes le syndicat majoritaire des personnels administratifs et notre fédération, l'UNSA-EDUCATION progresse et remporte 6 académies contre une seule aux élections précédentes dans les Comités techniques académiques.

Les commissaires paritaires A&I s'engagent résolument à vous

apporter les informations que vous êtes en droit d'obtenir de vos élus.

Pour le bureau académique
Dominique Dupasquier

Première place confirmée !
plus de 50 % de voix et 62 % des sièges en CAP

MERCI
de votre
Vote
UNSA

RESULTATS CAPN

	nombre d'électeurs	nombre de sièges	taux de participation	nombre de suffrages exprimés	LISTE AI UNSA	LISTE SGEN CFDT	LISTE CGT	LISTE FO	LISTE FSU	LISTE SUD EDUC	LISTE SNALC	LISTE SNAPAI
AAE	11849	9	62.20	7370	4546	636	300	340	1253	X	234	61
SIEGES OBTENUS					7	1	0	0	1	0	0	0
SAENES	48523	10	61.21	11338	5236	712	688	1199	3068	165	158	112
SIEGES OBTENUS					6	0	0	1	3	0	0	0
ADJAENES	33598	15	52.64	17685	7472	1128	1419	2196	4550	307	320	158
SIEGES OBTENUS					7	1	1	2	4	0	0	0
		34		TOTAL SIEGES	20	2	1	3	8	0	0	0

Sur le plan régional

La région ile de France ne peut être dissociée des Académies dont Créteil car de nombreux collègues passent d'une académie à l'autre. Notre syndicat A&I est majoritaire sur le plan régional par son nombre de voix mais aussi par son nombre de sièges et de commissaires élus.

		nombre d'électeurs	nombre de sièges	taux de participation	nombre de suffrages exprimés	LISTE AI UNSA	LISTE SGEN CFDT	LISTE CGT	LISTE FO	LISTE FSU	LISTE SUD EDUC
CRETEIL	AAE	608	5	59,21	337	178	33	14	18	94	
	SIEGES OBTENUS					3	0	0	0	2	
	SAENES	1216	6	59,21	682	200	33	30	111	284	24
	SIEGES OBTENUS					2	0	0	1	3	0
PARIS	ADJAENES	1881	8	51,2	920	167	34	69	165	453	32
	SIEGES OBTENUS					2	0	0	1	5	0
	AAE	588	6	56,63	310	196		12	21	81	
	SIEGES OBTENUS					4		0	0	2	
VERSAILLES	SAENES	1108	6	57,31	604	291	28	61	77	147	
	SIEGES OBTENUS					3	0	0	1	2	
	ADJAENES	2160		40,32	829	317	17	132	152	211	
	SIEGES OBTENUS		9			4	0	1	2	2	
VERSAILLES	AAE	734	6	58,72	388	233			37	118	
	SIEGES OBTENUS					4			0	2	
	SAENES	1441	6	54,27	726	267	37	29	118	260	15
	SIEGES OBTENUS					3	0	0	1	2	0
VERSAILLES	ADJAENES	2548	9	45,6	1067	291	106	102	207	301	60
	SIEGES OBTENUS					2	1	1	2	3	0
				TOTAL SIEGES	27	1	2	8	23	0	

Sur le plan académique

Votre syndicat AI maintient son nombre d'élus et de sièges dans un contexte électoral très difficile. La dématérialisation de ce vote réduit considérablement le taux de participation.

VOS ELUS EN CAPA CRETEIL

Pour les attachés

Dominique Dupasquier	Lycée Jean Jaurés - Montreuil	lycee-jean-jaures4@wanadoo.fr
Thierry Grumelaert	université Paris 13 - Villetaneuse	thierry.grumelart@univ-paris13.fr
Sylvie Juraver (coordinatrice)	Collège Jean Moulin - La Queue en brie	sylvie.juraver@ac-creteil.fr
Line kasbi	Lycée Maximilien Perret - Alfortville	line.kasbi@ac-creteil.fr
Marie annick Marmiesse	Lycée Pauline Rolland - Chevilly la Rue	marie-annick.marmiesse@ac-creteil.fr
Olivier Sieber	Lycée Jean moulin - Torcy	olivier.sieber@ac-creteil.fr

Pour les SAENES

Olivier Berges	Lycée Val de Bièvre – Gentilly	Olivier.Berges@ac-creteil.fr
Dominique Bléhaut	Lycée Louise Michel - Champigny/ Marne	dominique.blehaut@ac-creteil.fr
Eric Dhaisne (coordinateur)	Collège Karl Marx - Villejuif	eric.dhaisne1@ac-creteil.fr
Maryse Medina	Université Paris 13 - Villetaneuse	maryse.medina@univ-paris13.fr

Pour les ADJAENES

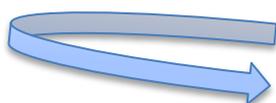
Franck Charrondière	Collège République - Bobigny	franck.charrondiere@ac-creteil.fr
Estelle Gautherot (coordinatrice)	Lycée Louise Michel - Champigny/marne	Poean-Estelle.Mingni@ac-creteil.fr
Linda Tounsi	Université Paris 13 - Villetaneuse	linda.tounsi@univ-paris13.fr
Christine Voirin	Lycée Maximilien Perret – Alfortville	christine.voirin@ac-creteil.fr



MUTATION INTER ACADEMIQUE : AAE et SAENES

A VOS AGENDAS

Consultation des postes vacants	→	Du 11 décembre au 8 janvier 2015
Saisie et modification de la demande	→	Du 11 décembre au 8 janvier 2015
Confirmation de la demande	→	Du 9 au 13 janvier 2015



RESULTATS CONSULTABLES

Du 26 mars au 30 juin 2015 (Voir date CAPN)

CAPN du B : 19 mars 2015 **CAPN des AAE : 31/03/15**

N'hésitez pas à consulter

vos commissaires paritaires académiques et nationaux qui sont à votre disposition et peuvent vous aider dans votre démarche de mutation.

Transmettez leur la copie de votre dossier de mutation : dès le 13/01/15 :

- Catégorie B : A&I-UNSA Serge Lagauzère : tour ESSOR 14 rue Scandicci 93500 Pantin
- Catégorie A : A&I-UNSA Sylviane Jeanne : tour ESSOR 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Pour tout conseil et renseignement : 01 57 14 07 80. Mail : SL ou SJ@aeti-uns.org

- Le lien académique pour votre demande de mutation inter académique : <https://amia.orion.education.fr/amia/Amia> (n'oubliez pas votre N° de Numen)

N°12 de décembre 2014

Règles communes :

- ✓ Tout candidat qui fait une mutation doit veiller au respect des règles suivantes :
 - 6 Vœux au maximum
 - Une demande de mutation engage la responsabilité de son auteur pour les postes demandés. *Renonciation possible que pour cas de force majeure.*
 - Les candidats peuvent demander tout poste (même s'il ne figure pas sur la liste publiée).
- ✓ Motifs des demandes :
 - Convenances personnelles.
 - Travailleurs handicapés (priorité légale 1) avec points supplémentaires.
 - Rapprochement de conjoint (priorité légale 2) avec points supplémentaires.
 - Carte scolaire, réorientation professionnelle.
 - Mutation conditionnelle (souvent liée à la situation professionnelle du conjoint)
- ✓ Cas particuliers :
 - Situations de réintégration.
 - Agents en fin de séjour dans les DROM-COM.

Résultats :

- ✓ Vous n'avez pas obtenu votre mutation : votre barème était insuffisant pour entrer dans l'académie ou obtenir un poste précis.
- ✓ Vous n'avez pas obtenu votre mutation mais vous êtes inscrit sur liste complémentaire : vous pouvez obtenir votre mutation en juin, avant le mouvement académique.
- ✓ Vous avez obtenu votre mutation sur un poste précis : **bravo...**
- ✓ Vous entrez dans l'académie que vous souhaitiez : vous perdez votre poste et vous participez au mouvement intra de l'académie (les commissaires paritaires académiques A&I-UNSA prennent le relais).

Conclusion :

- ✓ On ne demande pas une mutation sur un coup de tête ou en se disant « je ne l'aurai pas »...
- ✓ On informe immédiatement les commissaires paritaires nationaux de son syndicat.
- ✓ Les commissaires paritaires nationaux s'assurent que le mouvement est conforme et ils attirent l'attention du ministère sur les cas particuliers.

BONNES FÊTES
Vous Bonnes
Meilleurs La Pêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur A
Champagne * Amour Santé

Et vos meilleurs vœux pour
De la part de toute l'équipe

